



Créée en 1961, l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE) appartient au groupe des Écoles nationales d'ingénieurs (ENI) au nombre de 4. Fondées sur un modèle inspiré de celui des Écoles nationales supérieures des arts et métiers, elles ont évolué de façon autonome et adaptée à leur contexte respectif.

En 1994, un rapport de l'IGAEN a émis une série de recommandations de nature réglementaire, dont l'une des principales visait le statut, qui devait être clarifié. Le décret du 22 mars 2000 confère aux ENI le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) ayant vocation à être rattaché à un établissement de type EPSCP.

Ainsi, l'ENISE apparaît comme engagée dans une période de mutation entre ses caractéristiques initiales, inspirées par la tradition des Écoles nationales supérieures des arts et métiers, et celles des établissements d'enseignement supérieur, dont les formations s'adossent à la recherche menée dans leurs laboratoires.

La tradition "arts et métiers" est assez éloignée d'une culture de recherche universitaire propre aux EPSCP ; à cela, s'ajoute l'apparition d'un conflit entre l'ENISE et l'Université Jean Monnet (UJM) au sujet des formations en sciences de la vision dispensées à Saint-Étienne. Dans la situation actuelle, l'ENISE ne souhaite pas un rattachement forcé à l'Université Jean Monnet, et cela génère des difficultés.

LE GOUVERNEMENT ET LA GESTION

Par nature, un EPA est doté d'un exécutif fort, ce qui semble être actuellement le cas à l'ENISE. La mise en place des Conseils étant récente (mars 2001), les élus n'ont pour l'instant participé qu'à un nombre restreint de séances.

De même, un contrôle de gestion a été instauré et répond au nouveau statut, mais le contrôle financier prévu par le décret constitutif sera mis en œuvre prochainement.

Le directeur actuel, qui était professeur à l'UJM, a été proposé au Ministre par le Conseil d'administration à une très large majorité. En raison du conflit avec l'UJM, la procédure de nomination a cependant duré 9 mois. Pour la même raison, le précédent contrat d'établissement n'a pas été signé, sauf son volet recherche. Enfin, l'un des membres de droit au Conseil d'administration, "président ou directeur d'un EPSCP", n'a pas été désigné car les statuts ne prévoient pas les modalités de cette désignation.

Le campus est accueillant, mais certains matériels, destinés à l'enseignement ou à la recherche, paraissent très vétustes. En l'absence de contrat d'établissement, l'actuelle direction a fait voter d'importants crédits d'investissement par le CA, à prélever sur les fonds propres de l'école.

LA FORMATION

L'école accueille 616 élèves sur 5 années d'études, 2/3 en génie mécanique et 1/3 en génie civil. Elle forme des ingénieurs appréciés pour leur efficacité technique et leur aptitude aux fonctions d'animation et d'encadrement en entreprise. D'ailleurs, les relations avec les entreprises sont excellentes. Au vu des programmes, ces ingénieurs ne reçoivent cependant pas un bagage fondamental suffisant pour alimenter et guider toutes leurs démarches de création technologique ou scientifique, des lacunes assez sérieuses ayant également été relevées dans les domaines plus techniques (matériaux nouveaux, endommagement, plasticité, vibrations...). La filière Génie civil souffre d'une faiblesse sur ces différents points, en effectifs d'enseignants-chercheurs en particulier, alors qu'elle est indiscutablement une originalité attractive de l'ENISE.

Le Comité invite l'école à intensifier une interaction dans ses propres champs d'expertise et, en-dehors de ceux-ci, à faire un plus large appel aux ressources de son environnement pour que toutes les disciplines enseignées puissent bénéficier des meilleurs apports extérieurs d'industriels, d'universitaires et d'autres spécialistes. Cette ouverture pallierait certaines insuffisances d'une formation trop technique, qui présente des avantages pour l'insertion professionnelle rapide de diplômés immédiatement opérationnels, mais ne prépare pas assez le jeune ingénieur aux évolutions du tissu industriel. Elle doit être menée en parallèle au processus, récemment engagé par l'établissement, de mise à niveau des équipements dans les laboratoires pédagogiques.

L'ENISE offre un large éventail de choix en langues étrangères, mais montre des exigences réduites sur les niveaux atteints par les élèves. Or, les directives de la Commission des titres d'ingénieur exigent de l'étudiant une bonne maîtrise d'au moins une langue étrangère. L'ENISE devra se montrer plus rigoureuse sur ce point.

Les stages constituent un des points forts de l'enseignement. La création, à l'ENISE, de nombreux "chemins de spécialité", largement diversifiés et souvent interdisciplinaires, est appréciée très positivement, mais ceux-ci ne concernent qu'un semestre de la dernière année du cursus.

C'est l'occasion de rappeler avec insistance que tous les enseignants-chercheurs sont statutairement chargés d'une mission de recherche. Les efforts de recherche et d'innovation s'avèrent d'ailleurs fructueux là où l'ENISE s'y applique : en témoignent la reconnaissance d'une équipe par le CNRS et le remarquable dynamisme d'une autre. Mais leur contribution à la formation des élèves reste encore trop marginale.

LA VIE ÉTUDIANTE

Lors de cette évaluation, le CNE a rencontré des étudiants généralement très satisfaits de leurs conditions de vie et de travail dans un environnement à dimension humaine, soucieux de leur épanouissement personnel et encourageant leurs initiatives. Encore très - voire trop - peu nombreux, les étudiants étrangers bénéficient de dispositifs d'accueil spécifiques, qui sont en cours d'organisation. L'évaluation des enseignements par les élèves reste à instaurer.

RECOMMANDATIONS

Le Comité recommande le renforcement de la filière Génie civil, à l'animation de laquelle doivent prendre part des enseignants-chercheurs confirmés, soucieux d'y développer des recherches.

L'école est vivement encouragée par le Comité à promouvoir cette mission de recherche auprès des personnels concernés, à soutenir matériellement et à évaluer leurs travaux, enfin à veiller à ce que les activités pédagogiques, voire para-pédagogiques, rémunérées en abondantes heures complémentaires, n'"étouffent" pas l'indispensable exigence de recherche.

Souhaitant profondément persuader l'école de ne pas laisser les contentieux passés obérer son avenir, le Comité lui recommande d'engager sans réticence des rapprochements institutionnels fructueux avec un EPSCP, conformément à ses nouvelles "vocations" statutaires. Le Comité conseille clairement un rapprochement avec l'Université Jean Monnet, pour le bénéfice du bassin d'enseignement supérieur stéphanois ; une recommandation symétrique est faite à l'université. Les propositions de développement que l'ENISE inclut dans son projet de prochain contrat d'établissement y gagneraient en légitimité et en poids : il faut que l'école retrouve aujourd'hui cette source de moyens auxquels son activité et ses succès lui donnent droit.

En conclusion, l'ENISE s'est présentée au CNE comme un établissement productif, apprécié par les milieux professionnels dans ses spécialités, mais encore insuffisamment armé pour la recherche et l'innovation. Son réel dynamisme, ses spécificités, ses récentes évolutions positives pourraient lui faire une place croissante dans la communauté et l'enseignement supérieur stéphanois ; il faut vivement espérer que l'école saisira et créera les opportunités de développer d'harmonieuses complémentarités au sein de cette communauté.

La réponse du directeur de l'ENISE
figure dans le rapport du CNE p. 53

**Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site
Internet du CNE : <http://www.cne-evaluation.fr>**

**Pour les données chiffrées et leur actualisation, se reporter au site Internet
de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne : <http://www.enise.fr/1024/accueil.htm>**

Directeur de la publication : Gilles Bertrand / Rédaction : Guy Cirier
Conception graphique : Delphine Lecointre / Édition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94